

## Programme d'accès linguistique

### Mission

Garantir la parité d'accès des résidents du District n'ayant qu'une connaissance limitée ou inexistante de l'anglais (limited English proficient and non-English proficient, « LEP/NEP ») aux informations et services offerts par le District.

### Notre méthodologie

Le Bureau des Droits de l'Homme du District de Columbia (Office of Human Rights, « OHR ») est l'organisme prévu par la Loi pour la surveillance du Programme d'accès linguistique (AL). L'OHR utilise coordination centrale et assistance technique pour aider les programmes, départements et services publics ayant des contacts très importants avec le public à appliquer la Loi. L'équipe d'Accès linguistique collabore avec les bureaux de la Ville responsables des contacts avec différentes communautés – Amérique latine (Office of Latino Affairs, « OLA »), Asie et Îles du Pacifique (Office on Asian and Pacific Islander Affairs, « OAPIA »), Afrique (African Affairs, « OAA ») – et avec la Coalition du DC pour l'accès linguistique (« DCLAC »), une alliance de groupes locaux d'accompagnement des personnes immigrées.

Le Bureau des Droits de l'Homme a déterminé que les langues suivantes sont les plus présentes dans le District :

Espagnol   Chinois   Vietnamien   Coréen   Français   Amharique

### Si vous avez besoin d'aide ou voulez déposer une plainte

Le Programme d'AL est aussi chargé du suivi, de la surveillance et des enquêtes concernant les plaintes déposées par des membres du public au sujet d'infractions à la loi sur l'accès linguistique. Un résident ou particulier LEP/NEP qui est l'objet de discrimination, ou qui se voit refuser l'accès aux informations ou services peut déposer une plainte auprès du Bureau des Droits de l'Homme en s'adressant au...

### Bureau des Droits de l'Homme du DC

#### Programme d'accès linguistique

Winta Teferi,  
Directrice du programme  
202/727-3942  
winta.teferi@dc.gov

ou

Gretta Rivero,  
Analyste du programme  
202/727-0892  
gretta.rivero@dc.gov

## La loi du DC sur l'Accès linguistique

La loi de 2004 sur l'Accès linguistique stipule que les résidents du District n'ayant qu'une connaissance limitée ou inexistante de l'anglais (« LEP/NEP ») doivent bénéficier désormais de l'accès et de la participation aux services, programmes et activités publics offerts par le District dans une mesure égale à celle des personnes fluentes en anglais. La loi est applicable à tous les organismes, divisions ou programmes du District, dont les bénéficiaires de contrats de sous-traitance et de subventions publiques, qui offrent des informations et des services au public.

La loi de 2004 et les réglementations correspondantes sur l'Accès linguistique définissent les obligations spécifiques des organismes du District à l'égard de leur clientèle LEP/NEP. La liste ci-après présente quatre (4) types d'obligations auxquelles doivent se conformer tous les organismes du District, et trois (3) types d'obligations supplémentaires pour les organismes considérés avoir des contacts très importants avec le public.

### La loi impose à tous les organismes du District de...

1. Recueillir des données sur les principales langues parlées
2. Assurer des services d'interprétation
3. Traduire les documents essentiels (seuil de 3 %/500)
4. Former leurs personnels de contact avec le public aux moyens de desservir ces clients

### Les organismes ayant des contacts importants avec le public doivent également...

5. Réaliser un plan biennal d'accès linguistique
6. Désigner un Coordinateur pour l'Accès linguistique
7. Organiser des réunions publiques et des initiatives d'informations auprès des populations LEP/NEP

## Coordinateurs pour l'Accès linguistique (CAL)

Le Programme d'Accès linguistique collabore étroitement avec les CAL de 33 organismes. Les CAL assurent la liaison pour veiller à la présence dans tout l'organisme des ressources d'accès linguistique (services d'interprétation, formation aux dispositifs de conformité pour le personnel de ces organismes, traductions de documents, panneaux multilingues), de façon à assurer l'accueil de tous les clients LEP/NEP.

## Organismes du District ayant des contacts très importants avec le public

Alcoholic Beverage Regulation Administration (Réglementation des alcools)  
Child and Family Services Agency (Services aux familles)  
DC Housing Authority (Logement)  
DC Lottery and Charitable Games Control Board (Loterie et jeux de bienfaisance)  
DC Public Library (Bibliothèque)  
DC Public Schools (Écoles publiques)  
Department of Consumer & Regulatory Affairs (Protection des consommateurs)  
Department of Corrections (Services correctionnels)  
Department of Disability Services (Services aux personnes handicapées)  
Department of Employment Services (Emploi)  
Department of Health (Santé)  
Department of Housing & Community Development (Réhabilitation du logement)  
Department of Human Resources (Ressources humaines)  
Department of Human Services (Services aux personnes)  
Department of Mental Health (Santé mentale)

Department of Small and Local Business Development (Soutien aux artisans et PME)  
District Department of the Environment (Environnement)  
District Department of Transportation (Transports)  
Fire and Emergency Medical Services Department (Urgences Incendie/médicales)  
Homeland Security and Emergency Management Agency (Sécurité du territoire/gestion des crises)  
Metropolitan Police Department (Police urbaine)  
Office of Contracts and Procurement (Marchés publics)  
Office of Human Rights (Droits de l'Homme)  
Office of Planning (Planification)  
Office of Tax and Revenue (Impôts)  
Office of the People's Counsel (Protection, usagers des services publics)  
Office of the State Superintendent of Education (Éducation)  
Office of the Tenant Advocate (Protection du locataire)  
Office of Unified Communications (Informations des consommateurs/usagers)  
Office of Zoning (Planification et urbanisation)  
Office on Aging (Personnes âgées)